

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 69 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 14 Absent(s) excusé(s) : 20 Absent(s) : 19</i>
--	---	--

Date de convocation : 21 mai 2019

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 27 mai 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-05-27-CC-1 :

Frais de fonctionnement des groupes d'élus de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5215-18 et L. 5217-7 I,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 110-1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE de financer les frais de fonctionnement des groupes d'élus (non compris les charges de personnel) à hauteur de 15 000 €, cette somme correspondant à la mise à disposition d'un local administratif, de matériel de bureau et à la prise en charge des frais de documentation, de courrier et de télécommunications étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe,

DECIDE de financer les frais de personnel affecté aux groupes d'élus dans la limite de 25 % du montant total des indemnités versées chaque année aux élus métropolitains, tel qu'il est inscrit dans le dernier Compte Administratif, cette somme étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 mai 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20190527-05-2019-DC1-DE

Numéro de l'acte : 05-2019-DC1
Date de décision : lundi 27 mai 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Frais de fonctionnement des groupes d'élus de Metz Métropole
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblees
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/05/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190527-05-2019-DC1-DE
Document principal : 99_DE-1.pdf

Historique :

28/05/19 14:35	En cours de création	
28/05/19 14:36	En préparation	Catherine DELLES
28/05/19 15:34	Reçu	Catherine DELLES
28/05/19 15:34	En cours de transmission	
28/05/19 15:35	Transmis en Préfecture	
28/05/19 15:38	Accusé de réception reçu	